

# COMMUNE DE LAMBALLE-ARMOR

## LE RISQUE INDUSTRIEL

### Qu'est-ce qu'un risque industriel ?

On entend par risque industriel, un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement.

Les générateurs de risques sont regroupés en deux familles :

- **Les industries chimiques** produisent des produits chimiques de base, des produits destinés à l'agroalimentaire (notamment les engrais de type ammonitrates ou ammoniac), les produits pharmaceutiques et de consommation courante (eau de javel, etc.) ;
- **Les industries pétrochimiques** produisent l'ensemble des produits dérivés du pétrole (essences, goudrons, gaz de pétrole liquéfié).

### Comment se manifeste-t-il ?

- Trois typologies d'effets :

- **Les effets thermiques** sont liés à une combustion d'un produit inflammable ou à une explosion
- **Les effets mécaniques** sont liés à une surpression, résultant d'une onde de choc (déflagration ou détonation), provoquée par une explosion. Celle-ci peut être issue d'un explosif, d'une réaction chimique violente, d'une combustion violente (combustion d'un gaz), d'une décompression brutale d'un gaz sous pression (explosion d'une bouteille d'air comprimé par exemple) ou de l'inflammation d'un nuage de poussières combustibles. Pour ces conséquences, les spécialistes calculent la surpression engendrée par l'explosion (par des équations mathématiques), afin de déterminer les effets associés (lésions aux tympans, poumons, etc.) ;
- **Les effets toxiques** résultent de l'inhalation d'une substance chimique toxique (chlore, ammoniac, phosgène, etc.), suite à une fuite sur une installation. Les effets découlant de cette inhalation peuvent être, par exemple, un œdème du poumon ou une atteinte au système nerveux.










### Quels sont les risques dans la commune ?

La commune de LAMBALLE-ARMOR est concernée par le risque industriel du fait de la présence de trois établissements, la Coopérative LE GOUessant (Z.I), la Coopérative Le GOUessant (Les Noës) et la Cooperl Arc Atlantique (Hunauday), dont les activités principales sont la fabrication d'aliments de bétail et le stockage de céréales. Le type d'effet retenu est la surpression.

## **Quelles sont les mesures prises à titre de prévention et de protection ?**

- La concertation
  - renforcement des pouvoirs des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT),
  - formation des salariés
  
- Le risque industriel est pris en compte dans l'aménagement du territoire :
  - le Schéma de Cohérence Territoriale
  - plan local d'urbanisme (PLU),
  - porter à connaissance-maîtrise de l'urbanisation Le Gouessant (Z.I) du 21/09/2009,
  - porter à connaissance-maîtrise de l'urbanisation Le Gouessant (Les Noës) du 12/05/2011.
  
- L'organisation des secours
  - l'alerte :  
En cas d'événement majeur, la population est avertie au moyen du signal national d'alerte diffusé par la sirène sur le site industriel.
  
  - au niveau communal :  
C'est le maire, détenteur des pouvoirs de police, qui a la charge d'assurer la sécurité de la population dans les conditions fixées par le code général des collectivités territoriales. Les mesures sont définies dans le plan communal de sauvegarde (PCS).
  
  - au niveau de l'industriel :  
Pour tout incident ou accident circonscrit à l'établissement et ne menaçant pas les populations avoisinantes, l'industriel dispose d'un plan d'opération interne (POI). Sa finalité est de limiter l'évolution du sinistre et de remettre l'installation en état de fonctionnement.

## Que doit faire la population ?

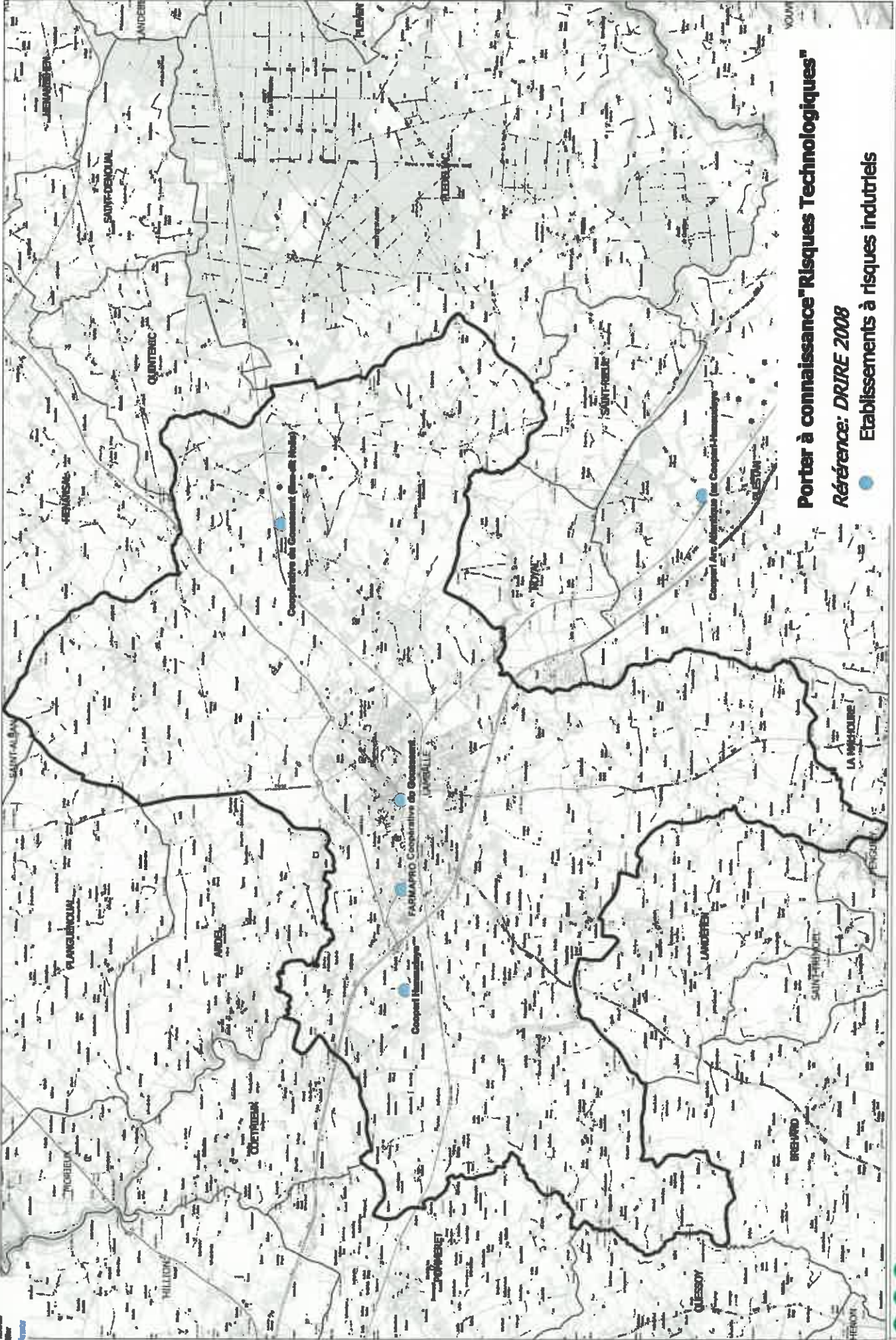
AVANT	
 	<p><b>S'informer sur l'existence ou non d'un risque</b></p> <p><b>Evaluer sa vulnérabilité par rapport au risque (distance par rapport à l'installation, nature des risques)</b></p> <p><b>Connaître les consignes</b></p> <p><b>Pour les riverains des sites dotés d'une sirène, bien connaître le signal national d'alerte pour le reconnaître le jour de la crise</b></p>
PENDANT	
      	<p><b>Rejoindre le bâtiment le plus proche. Si vous ne trouvez pas de bâtiment à proximité et si le nuage toxique vient vers vous, fuir selon un axe perpendiculaire au vent</b></p> <p><b>Se confiner : boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées...), arrêter la ventilation, s'éloigner des portes et des fenêtres, se rapprocher d'un point d'eau</b></p> <p><b>Ne pas fumer</b></p> <p><b>Couper le gaz et l'électricité, éviter toute flamme et étincelle</b></p> <p><b>Ecouter la radio et les consignes à suivre :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• France Bleu Armorique : Saint-Brieuc 104.5</li><li>• Emetteur principal : 93.0</li></ul> <p><b>Ne pas tenter de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école</b></p> <p><b>Ne pas téléphoner : libérer les lignes pour les secours</b></p> <p><b>Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation : la fin de l'alerte sera annoncée par les autorités ainsi que par la radio</b></p>
APRES	
	<p><b>Dès la fin de l'alerte</b> <b>Aérer le local de confinement</b></p>

## Où s'informer ?

- Préfecture des Côtes-d'Armor : 02.96.62.44.22
- DREAL Bretagne : 02.99.33.45.55

- Mairie : 02 96 50 13 50

**Annexe**: cartographie du porter à connaissance « Risques technologiques » - Drire 2008



**Porter à connaissance "Risques Technologiques"**

Référence: **DRIRE 2008**

● Etablissements à risques industriels

